



Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE PROROGATION
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 21 00034**

Une prorogation au permis de construire délivrée le 10/05/2022 a été accordée

A LINKCITY – ILE DE FRANCE

Domicilié (e) 1 Avenue Eugène Freyssinet
78 280 GUYANCOURT

En vue de la réalisation : Réalisation d'un ensemble immobilier comprenant des
commerces, logements, équipements et bureaux

Sur un terrain sis 100 rue de Paris
Cadastré AO63, AO457, AO65, AO456, AO533, AO531, AO532, AO66,
AO67

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 19 MARS 2025

Madame Le Maire
Conseillère Départementale



Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
assermenté, certifions que l'extrait d'affichage d'une prorogation d'un permis de construire
ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 21 000 34** du a été
affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,